

CONSEIL REGIONAL NORD – PAS DE CALAIS

*Révision de la Charte du Parc Naturel Régional
(PNR) de l'Avesnois – 2010 / 2022*



RAPPORT DE CHARTE
document soumis A ENQUETE PUBLIQUE

***Enquête Publique du
30 mars au 29 avril 2009***

***CONCLUSIONS MOTIVEES
de la Commission d'Enquête***

Président de la commission d'enquête :

Monsieur Jean-Paul HÉMERY

Membres titulaires :

Monsieur Jean-Claude DELMOTTE – Vice Président

Madame Colette MORICE

Monsieur Pierre BAJEUX

Monsieur Maurice NAYE

Membre suppléant :

Monsieur Michel-Ange MOUQUET

- ▶ *vu le Code Général des collectivités territoriales ;*
- ▶ *vu le Code de l'Environnement ;*
- ▶ *vu le décret de classement du Parc Naturel Régional de l'Avesnois (PNR), du 13 mars 1998 ;*
- ▶ *vu la décision du 29 mai 2006, de Monsieur Président du Conseil Régional Nord-Pas de Calais, prescrivant la révision de la charte du PNR de l'Avesnois ;*
- ▶ *vu le décret du 27 février 2008 portant prolongation du classement du PNR de l'Avesnois ;*
- ▶ *vu la délibération du Comité syndical du 16 janvier 2009 validant le projet de charte révisé du PNR de l'Avesnois ;*
- ▶ *vu l'arrêté du Président du Conseil Régional du 3 février 2009 arrêtant le projet de charte révisé du PNR de l'Avesnois à soumettre à enquête publique ;*
- ▶ *vu l'ordonnance de M. le Président du Tribunal Administratif de LILLE en date du 11 février 2009 désignant la commission d'enquête composée par :*
 - *Monsieur Jean-Paul HÉMERY, en qualité de commissaire enquêteur, Président de ladite commission.*
 - *Monsieur Jean-Claude DELMOTTE, en qualité de commissaire enquêteur, suppléant du président.*
 - *Monsieur Pierre BAJEUX, en qualité de commissaire enquêteur.*
 - *Madame Colette MORICE, en qualité de commissaire enquêteur.*
 - *Monsieur Maurice NAYE, en qualité de commissaire enquêteur.*
 - *Monsieur Michel-Ange MOUQUET, en qualité de commissaire enquêteur suppléant.*
- ▶ *vu l'arrêté n° 09 100 001 du Président du Conseil Régional du 2 mars 2009 portant ouverture de la dite enquête publique ;*
- ▶ *vu les pièces du dossier soumis à l'enquête publique.*
- ▶ *vu le déroulement de l'enquête qui s'est tenue du 30 mars au 29 avril 2009, et des observations du public collectées au cours de l'enquête ;*
- ▶ *vu le mémoire en réponse du pétitionnaire aux observations du public ;*
- ▶ *vu les avis de la commission d'enquête sur la cohérence entre les questions posées et les réponses qui leur ont été apportées ;*

Au vu du bilan, globalement positif, de la première charte du PNR sur le territoire de l'Avesnois (paysages, forêts, biodiversité, ressources naturelles, patrimoine rural...) : qualité du diagnostic territorial, bilan du plan Bocage, etc....

Considérant l'intérêt de renouveler pour une période de douze (12) années la charte révisée du Parc Naturel Régional de l'Avesnois, pour permettre la préservation du patrimoine naturel, en particulier du bocage, des forêts et des milieux humides, inclus dans le périmètre du PNR de l'Avesnois qui est représenté

par les 145 communes qui y sont inscrites, partiellement ou en totalité. Le renouvellement de la charte permettra la protection du territoire et de ses biotopes et la préservation de ses richesses naturelles, la maîtrise de l'artificialisation des sols et de l'étalement urbain tout en favorisant des activités économiques compatibles avec ses objectifs.

La commission d'enquête, à l'unanimité et pour ces motifs, émet un avis favorable, sans réserve, au projet de révision du Parc Naturel Régional de l'Avesnois, tel qu'il a été proposé à l'enquête publique.

Cet avis est assorti des six recommandations suivantes :

⇒ *S'assurer de l'accord de la profession agricole pour appliquer, sur le territoire du PNR, les articles de la Loi 2008-595 du 26 juin 2008 relatifs aux OGM.*

⇒ *Inviter, dans les délais les meilleurs à participer aux travaux des Comités de Pilotage, les requérants qui se sont exprimés au cours de l'enquête et pour lesquels le pétitionnaire a répondu par un avis favorable.*

⇒ *S'assurer de la pertinence du projet de réserve naturelle volontaire sur le territoire de la commune de La Longueville, envisagée par l'association « SOS La Longueville ».*

⇒ *Améliorer l'information des citoyens et des communes sur le bilan des actions du PNR et leurs évaluations ainsi que sur les actions en cours.*

⇒ *Renforcer les partenariats et les réseaux entre les différents acteurs institutionnels, économiques, associatifs, sociaux et culturels en vue d'une meilleure adhésion aux ambitions de la nouvelle charte.*

⇒ *Veiller à une bonne articulation de ses actions aux différentes échelles : Pays, Intercommunalités, communes.*

* * * * *

A Lille,
le 9 juillet 2009,

Monsieur Jean-Claude DELMOTTE

Monsieur Pierre BAJEUX

Madame Colette MORICE

Monsieur Maurice NAYE

Monsieur Jean-Paul HÉMERY

